

FORMATION CONTINUE

CAS en santé mentale et psychiatrie sociale

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

HE
TSL

Hes·so

DÉLAI D'INSCRIPTION

31 octobre 2022

DATE DE DÉBUT

23 mars 2023

DURÉE

22 jours

CRÉDITS

15 ECTS

CONDITIONS FINANCIÈRES

Finance d'inscription:

CHF 200.–

Frais de formation:

CHF 5'900.–

RESPONSABLE

Ann Tharin

INFOS ET INSCRIPTION

www.hetsl.ch/ufc

formation.continue@hetsl.ch

+41 (0)21 651 62 00

Contexte et buts de la formation

Les notions de santé mentale et de psychiatrie sociale ont en commun des réflexions et des interventions qui prennent en compte les interactions entre les individus et leur environnement. Le certificat en santé mentale et psychiatrie sociale a pour but de permettre la découverte et l'approfondissement de diverses approches pratiques et de modèles théoriques qui s'y réfèrent. Il offre l'opportunité d'étudier une pluralité de concepts et de programmes dans la perspective d'une analyse réflexive de leur mise en œuvre dans les domaines de l'action sociale et de la psychiatrie, en particulier dans des dispositifs de réadaptation psychosociale et d'intervention dans le milieu. L'accent est porté sur la connaissance des réseaux et la collaboration entre dispositifs institutionnels et structures étatiques, associatives ou privées.

Organisation

Le certificat en santé mentale et psychiatrie sociale est composé de deux modules de formation et d'un travail de certification.

Conditions

Pour accéder à la formation, les candidat-e-s doivent:

1. Être titulaire d'un titre d'une Haute école ou jugé équivalent.
2. Être professionnellement active ou actif dans le travail social ou la santé dans un milieu de travail caractérisé par des enjeux en matière de santé mentale.

Les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission sur dossier.

Les participant-e-s qui travaillent dans des établissements psychiatriques reconnus dans le cadre de la filière psychiatrique adulte (à l'exception du CHUV), des établissements reconnus d'intérêt public (RIP) et de l'AVASAD, pourront, sur examen de leur dossier, bénéficier d'une aide financière accordée par la Direction générale de la santé (DGS) de l'État de Vaud.

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse

+41 (0)21 651 62 00 • www.hetsl.ch